

UN DIMANCHE MATIN A VANNE...

Nous sommes le 5 juillet 1773 à Vanne.

Maître Antoine Garnier, notaire royal, demeurant à Ray, procureur fiscal en la justice de la baronnie tient justice. Le tribunal devait se réunir sur la place publique des halles de Ray mais à cause de la rigueur de la saison, ils se sont réunis dans la maison du sieur Jean-Claude Drouaillet, notaire royal et greffier résidant à Ray.

L'affaire qu'il doit traiter ce matin est d'importance ! N'a-t-on pas 5 accusés ?

Charles le Riche

Pierre Panis

Jean Caney les trois de Vanne

Ferdinand Bavouzet et Nicolas Durand de Fédry.

Quel crime ont-ils commis ?

Ils ont, le dernier jour de dimanche, pendant les vêpres, alors qu'on « donnoit » la bénédiction du saint sacrement été vus et trouvés en bas du village de Vanne, au grand scandale du public et contre les règlements de police..... jouant aux quilles.

Et justement Pierre Garnier, le garde des bois, passant par là, les a surpris et dénoncés.

Ils seront donc condamnés, au profit du seigneur de Ray à 5 livres d'amende chacun et aux dépens à hauteur de 5 sols chacun. Ce qui ne représentait pas une somme modeste à cette époque.

L'huissier se présentera chez chacun d'eux pour se faire payer le 29 avril 1776, soit trois ans après le jugement. Ferdinand Bavouzet qui habite chez sa femme sera le seul à ne pas pouvoir payer, il est déclaré insolvable.

Voilà ce qu'en coûtait il y a 240 ans de jouer aux quilles pendant la messe !